

ÉDITO

Chères adhérentes, chers adhérents, chers amis,

J'espère que la période estivale vous a été douce et lumineuse et que votre rentrée le sera tout autant.

L'été de l'unafam a été studieux, puisque l'association a étudié le projet de loi de santé déposé au Conseil D'Etat en juillet et transmis ses remarques à la Conférence Nationale de Santé le 28 août dernier.

Par ailleurs, la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, Ségolène Neuville, a nommé à la tête de son cabinet Laurence Lefèvre. Nous lui souhaitons la bienvenue. Elle remplace à ce poste Daniel Zielinski, à qui nous souhaitons une pleine réussite dans son nouveau poste au sein du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Laurence Lefèvre connaît bien notre combat puisqu'elle a été cheffe du bureau de la santé mentale, de la toxicomanie et des dépendances de 1995 à 1998 au sein du ministère des Affaires sociales et de la Solidarité.

Je vous adresse tous mes vœux de force et de sérénité ainsi que mes plus vifs remerciements pour votre fidélité et votre courage.

Bien sincèrement,

Philippe Charrier

ACTUALITÉS

PROJET POLITIQUE HANDICAP DE SORBONNE UNIVERSITÉS : L'UNAFAM PARTICIPE

La communauté Sorbonne Universités a invité l'Unafam à une première réunion le 10 septembre dans le cadre du projet de transformation de ses établissements membres. 15 associations œuvrant dans le domaine de la santé et du handicap seront ainsi consultées et amenées à partager leurs bonnes pratiques. Cela permettra d'améliorer l'accueil et l'insertion des étudiants en situation de handicap. Il s'agit là de la naissance d'une véritable démarche responsable, puisque Sorbonne Universités propose la création d'une commission d'évaluation chargée d'évaluer chaque année la qualité de sa politique handicap. Ces résultats seront rendus publics et l'Unafam ne manquera pas de vous en tenir informés.



LE DROIT À L'AAH EN CAS D'ORIENTATION EN ESAT : QUELS RECOURS SI VOTRE PROCHE NE PEUT TRAVAILLER ?

Certaines personnes handicapées psychiques obtiennent, via les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) avec une orientation en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Dans certains cas, elles se voient néanmoins refuser l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) au motif qu'elles n'ont pas intégré l'ESAT. Cela peut arriver soit par manque de place au sein de l'ESAT, soit à cause de leur état de santé. Elles sont donc considérées comme n'étant pas "dans une démarche avérée d'insertion professionnelle".

Dans certains cas également, il arrive qu'il soit notifié une RQTH avec une orientation en ESAT et en même temps un sursis à statuer pour l'AAH avec accord à l'entrée en ESAT.

Les MDPH **en cause** s'appuient sur **leur lecture du décret** d'août 2011 sur la RSDAE qui stipule que cette dernière est compatible avec l'**activité** exercée en milieu protégé et non pas avec l'**orientation** en milieu protégé :

« 5° Sont compatibles avec la reconnaissance d'une Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi :

a) L'activité à caractère professionnel exercée en milieu protégé par un demandeur admis au bénéfice de la rémunération garantie mentionnée à l'article L. 243-4 du code de l'action sociale et des familles ;

b) L'activité professionnelle en milieu ordinaire de travail pour une durée de travail inférieure à un mi-temps, dès lors que cette limitation du temps de travail résulte exclusivement des effets du handicap du demandeur ; »

La juriste de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) répond à cette problématique concernant la reconnaissance de Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi (RSDAE) et l'accord d'AAH pour une personne ayant un Taux d'Invalidité (TI) entre 50 et 79%, orientée en ESAT mais n'y travaillant pas*. Elle affirme que **dès lors qu'une personne a une RQTH orientation ESAT, elle bénéficie de la RSDAE et a droit à l'AAH.**

Le service social de l'Unafam se tient à votre disposition pour toute question au 01 53 06 11 42 ou 01 53 06 11 43 ou à servicesocial@unafam.org

* Source : Numéro du 6 juin de la publication *Infos Réseau MDPH* de la CNSA.

PROJET DE LOI SANTÉ ET PSYCHIATRIE : LES RÉACTIONS ET PROPOSITIONS DE L'UNAFAM

L'Unafam a diffusé, ce 28 août, un communiqué de presse* concernant le volet « psychiatrie » du projet de loi santé déposé au Conseil d'État en juillet dernier. Une loi qui va dans le bon sens mais qui doit encore être améliorée.

L'Unafam se félicite de la place donnée à la psychiatrie dans ce projet de loi. Toutefois, l'Unafam souhaite relever plusieurs imprécisions dans la rédaction de la loi, formuler quelques regrets et attirer l'attention sur des problématiques qui restent entières.

« Même si ce projet de loi va dans le bon sens, pour les personnes atteintes de troubles psychiques et pour leurs proches, il reste néanmoins des questions en suspens que le gouvernement devra traiter rapidement, comme la mise en place d'urgences psychiatriques sur tout le territoire ou la réorganisation des Commissions Départementales des Soins Psychiatriques afin qu'elles puissent fonctionner correctement. » - Philippe Charrier, président de l'Unafam.

L'UNAFAM ACCUEILLE FAVORABLEMENT

- La confirmation de la mission dite de « psychiatrie de secteur » intégrant les soins en ambulatoire, y compris sous forme d'intervention à domicile,
- La référence non seulement au parcours de soins mais aussi au parcours de vie pour les personnes souffrant de troubles psychiques,
- Les expérimentations de projets-pilotes de coordination autour des maladies chroniques.



MAIS L'UNAFAM NOTE DES IMPRÉCISIONS DANS LA RÉDACTION DE LA LOI ...

- Si la **prévention et la promotion de la santé** a toute sa place dans les domaines tels que la contraception, l'obésité, le VIH..., il **n'y a aucune référence sur la psychiatrie** quand il y a nécessité d'actions d'information en direction des jeunes et des éducateurs sur les maladies psychiques et sur les éléments déclencheurs de celles-ci.
- L'organisation des parcours de santé ne cite pas explicitement **les médecins généralistes**, dont le rôle doit pourtant être renforcé (détection des troubles et orientation vers la psychiatrie, suivi somatique et parfois psychiatrique de ces patients). L'obligation prévue de liaison écrite et réciproque entre les médecins traitants et services hospitaliers en montre pourtant toute l'importance.
- La prise en charge psychiatrique doit viser non seulement les patients déjà suivis mais aussi ceux ayant besoin de soins (rupture de soins, malades dans le déni) en **développant «l'aller-vers»**.

...ET REGRETTE QUE :

- **L'amélioration des pratiques ne s'appuie pas sur le partage de bonnes pratiques professionnelles** (dont le bon usage des médicaments) et sur la formation initiale en psychiatrie.
- Seul le développement professionnel continu serait sollicité, ce qui rend les améliorations lentes et aléatoires.
- **Ne soient pas créés de nouveaux métiers, dont celui d'infirmier clinicien**, pour répondre en particulier aux déserts médicaux (absence de psychiatres). Pour pallier cette absence, la nature des missions en **pratiques avancées devrait inclure la psychiatrie**.
- **Les Conseil Locaux en Santé Mentale, liés ou non à des conseils locaux de santé, ne soient pas cités**, alors que ceux-ci ont été encouragés à se développer sur l'ensemble du territoire et qu'ils participent aux projets territoriaux et, par-là même, à la démocratie sanitaire.

ENFIN, L'UNAFAM FORMULE DES PROPOSITIONS AFIN QUE LES DISPOSITIFS EXISTANTS SOIENT EFFICACES :

- Le dispositif d'accès aux soins de premier recours par une régulation téléphonique devrait prévoir **une ligne avec des compétences psychiatriques**,
- Les Agences Régionales de Santé pourraient aussi organiser les réponses aux besoins **de soins non programmés** (pour rendre autant que possible les hospitalisations évitables), ceci en complément de l'organisation des **urgences psychiatriques** déjà prévues par la loi du 5 juillet 2011 et dont la mise en œuvre n'est que **très partielle** à ce jour.
- Une modification de **l'organisation de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP)** est souhaitable car aujourd'hui, faute de personnalités à nommer, certaines CDSP ne fonctionnent pas.

L'Unafam restera attentive à l'attention qui sera portée à ces préconisations et ne manquera pas de vous en faire part.

*[Pour accéder au communiqué en ligne, suivez ce lien](#)

**[Pour accéder aux orientations de la loi de santé présentées le 19 juin par Marisol Touraine, suivez ce lien](#)





LES MAD DAYS COMMENCENT À ENVAHIR LES RUES

L'événement grand public intitulé « Mad Days » organisé par l'Unafam en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et la Fnapsy aura lieu les 10 et 11 octobre prochains à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre). L'objectif : fournir des informations, favoriser la prévention et combattre les préjugés dans le domaine des maladies psychiques à travers une programmation culturelle en lien avec ce thème. Au programme de cette manifestation sont prévus performances, projections de films, conférences, expositions, animations et concert au « quartier général » situé à la Sorbonne Malesherbes (108 Boulevard Malesherbes, 75017 Paris).

Plusieurs institutions culturelles franciliennes de renom, dont le Centre Pompidou, la Cité des Sciences et de l'Industrie, le Conservatoire National des Arts et Métiers, la Maison de Victor Hugo, le Pavillon Vendôme, le Musée en Herbe ou encore le musée du quai Branly, se sont engagées pour mettre en lumière les maladies psychiques au travers de leur programmation. Des espaces ont été mis gracieusement à notre disposition sur 120 kiosques parisiens et annoncent déjà l'événement. Nous attendons nombreux ceux qui pourront être présents, sachant qu'il est prévu, pour les années à venir, d'élargir l'événement à la France entière. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

[Pour plus d'informations sur la programmation, visitez le site Internet officiel des Mad Days](#)

TÉMOIGNAGE : UN TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE L'UNAFAM

Mère d'un garçon schizophrène et orientée vers l'Unafam par son médecin généraliste, une adhérente de l'Unafam à Paris a organisé le 17 août, pour la cinquième année consécutive, le « Trophée du Vallon » au Golf de Beauvallon, à Grimaud, dans le Var (83).

Elle témoigne : « Depuis 6 ans, mon mari et moi-même vivons principalement à Grimaud et notre fils à Paris. Il est autonome. Golfeurs, nous organisons depuis de longues années un tournoi au Sénégal pour tous les caddies qui n'avaient ni le droit, ni l'accès aux compétitions. L'événement a pris tant d'ampleur que, cette année, le président de la fédération de golf du Sénégal nous a autorisé à l'organiser au grand jour, ce qui est une victoire. Nos enfants nous ont suggéré d'organiser une compétition ici, ce que j'ai accepté à condition qu'elle serve à faire connaître l'Unafam. Dès la deuxième année, le président du Golf a décidé que cette compétition serait caritative. Les droits de jeux qui reviennent habituellement au Golf, soit 15€ par personne, sont reversés à l'Unafam. La journée est à la fois sportive et festive. Le soir, j'y organise également une tombola pour récolter des fonds pour l'association. Mon principal but est faire passer un message aux familles concernées pour leur dire qu'elles ne sont pas seules, que nous les comprenons et que nous pouvons les aider, et à celles qui ne le sont pas que cette maladie n'est pas taboue et que nos enfants, nos frères et nos amis malades ne sont pas des pestiférés. Ce sont des personnes qui doivent vivre avec leur handicap. Tous les ans, chaque personne qui vient me voir, me parler et que l'on aide est une réussite. ». L'édition 2014 du Trophée du Vallon a permis de collecter 14 915 € au profit de l'Unafam.



[Plus d'informations et d'images sur le site Internet du Trophée du Vallon](#)

ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE-UNAFAM

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoir-faire efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Prospect Famille est ouvert à toute personne, adhérente ou non à l'Unafam, touchée par les troubles psychiques d'un proche. Composé de 10 modules, il dure 20 heures.

Informations et inscriptions auprès de vos délégations.



Prochains Ateliers :

- Sainte-Montaine (18) : séjour REPIT : 7 au 13 septembre
- Annecy (74) : 13, 20 et 27 septembre
- Albi (81) : 20, 27 septembre et 18 octobre
- Lyon (69) : 20, 27 septembre et 4 octobre
- Chartres (28) : 27, 28 septembre et 11 octobre
- Paris (75) : 27, 28 septembre et 4 octobre
- Avignon (84) : 3, 4, 5 octobre
- Bergerac (24) : 10, 11, 17 et 18 octobre
- Nantes (44) : 17, 18 et 19 octobre
- Clermont-Ferrand (63) : 19 et 25 octobre

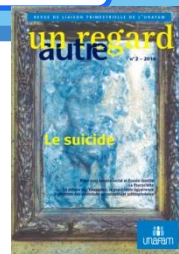
10 SEPTEMBRE : JOURNÉE MONDIALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Cette année, la Journée Mondiale de Prévention du Suicide a eu lieu le 10 septembre. « *Le taux de décès par suicide en France est passé de 20,3 pour 100 000 habitants en 1990 à 16,2 pour 100 000 habitants en 2011, un taux qui reste élevé mais a diminué au cours des 20 dernières années. La France se situe toutefois dans le groupe des pays européens à taux élevés de suicide (après la Finlande, la Belgique et les pays de l'Est) avec un niveau nettement supérieur à la moyenne européenne, qui s'établit à 10,2 suicides pour 100 000 habitants.* »*

Le dernier numéro de la revue de l'Unafam *Un autre regard* a pour thème le suicide, sujet aussi délicat à traiter qu'il est douloureux à vivre. Il aborde notamment la question de la prévention, des récidives, du soutien à l'entourage, des prisons et des idées fausses qui, nous l'espérons, vous éclaireront.

Vous y trouverez également le bilan 2013 du Service social et d'Écoute-famille, des dossiers concernant la psychiatrie égyptienne, notre Psycyclette de juin dernier et le traitement des addictions au cannabis et des schizophrénies. Retrouvez l'intégralité du sommaire sur [la page du site Internet de l'Unafam consacrée à la revue Un autre regard](#).

* Source : [site Internet du ministère de la Santé](#)



LA ROCHELLE « À LA RECHERCHE DE L'ESPOIR EN PSYCHIATRIE »

La Délégation Unafam de Charente Maritime organise, la veille de la Journée mondiale de la santé Mentale, la 2^e édition du Colloque « A la Recherche de l'Espoir en Psychiatrie ». Le titre retenu pour 2014 : « **Un accompagnement de qualité n'est-il pas un accompagnement de transition ?** » permettra de situer l'enjeu de l'accompagnement depuis le service de psychiatrie. En ouverture de colloque, **Hélène Davtian, psychologue clinicienne, doctorante**, et ancienne membre du service *Écoute-famille*, rappellera l'importance du contexte environnemental de la famille.

Le **Docteur Charles Bonsack (CHUV de Lausanne)** présentera l'organisation du soin qui permet de mieux appréhender ce passage délicat qu'est la sortie de l'établissement hospitalier.

Le **Professeur Bernard Pachoud (Université de Paris Diderot)** interviendra sur la préparation de la transition depuis le service de psychiatrie. L'expertise d'intervenants d'organisations médicosociales ou de l'entreprise viendra en appui de ses travaux de recherche.

Les organisateurs ont conservé une approche « neurosciences » de qualité : l'espoir en neurosciences sera porté par l'exposé du **Docteur J.-B. Meynard** de l'hôpital Marius Lacroix de La Rochelle, reconnu à l'échelle internationale.

Informations pratiques (Entrée libre)

Jeu 9 Octobre 2014 de 14h à 20h

Forum des Pertuis - Quai Louis Prunier

17000 La Rochelle

Renseignements : 05 46 00 41 54

[Retrouvez le programme de cette rencontre en suivant ce lien](#)



FOCUS : LE GROUPE DES GRANDS PARENTS UNAFAM D'ÎLE-DE-FRANCE

La délégation Unafam des Hauts-de-Seine a formé un groupe de réflexion concernant le rôle complexe des grands-parents lorsque leurs petits-enfants ont un ou des parent(s) affecté(s) de troubles psychiques. Ces réunions sont encadrées par des professionnels. Elles se déroulent au siège de l'Unafam sous forme de réunions de 2 heures avec un psychiatre thérapeute familial bénévole à l'Unafam. Il n'est pas nécessaire de s'y inscrire pour participer. Elles ont aussi parfois lieu au Café de l'École des Parents*, où des débats de 2 heures sont animés par les professionnels de l'École des Parents et des Educateurs (psychologue et/ou juriste).

Prochaines réunions :

- 22 septembre 2014 de 15h à 17 h
« Rôle des cousines et cousins de nos petits-enfants ayant un parent malade »
Unafam Paris -101 avenue de Clichy - 75017 Paris (Métro La Fourche)

Il y a un code, nous serons là pour vous ouvrir, sinon appeler le 01 45 20 63 13.

- 23 septembre 2014 de 19h à 21h au Café des Parents - 162 Bd Voltaire, Paris 11^{ème} - Métro Charonne (sortie Gobert)

- « Comment être aidé autour de la parentalité de nos enfants malades ? Quelle juste place auprès d'eux pour maintenir un équilibre familial ? »

Conférence-débat avec le Dr. M.-N. Vacheron, psychiatre au Centre hospitalier Sainte-Anne.

S'inscrire par téléphone au 01.44.93.44.84.

Coût : 5 €

www.epe-idf-accueil.com

